

<p style="text-align: center;">RÈGLEMENT COMPLET DU JEU « MATY – Jeu concours Disney – La Reine des Neiges »</p>
--

1) Organisateur

La société MATY, ci-après dénommée « MATY », S.A.S au capital social de 20 000 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 402 327 597, ayant son siège social à Besançon (25000), Boulevard Kennedy, organise sur son site Internet du 18/11/2015 à 14h00 au 28/12 à 09h00, un Jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « MATY - Jeu concours Disney – La Reine des Neiges ».

2) Accès au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et mineure bénéficiant de l'accord de son représentant légal résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion :

- des membres du personnel MATY et de toutes sociétés affiliées, ainsi que des membres de leur famille.
- plus généralement, de toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu, ainsi que les membres de leur famille.

MATY se réserve le droit de demander aux participants de justifier de ces conditions, toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier du lot.

3) Principe du Jeu

Le Jeu consiste pour les participants à tenter de gagner :

- Un goûter à votre domicile sur le thème de la Reine des Neiges pour 10 enfants d'une valeur approximative de 1 400€ TTC lors du tirage au sort final ;
- Plus de 1000 articles Disney, lors des instants gagnants :
 - o 48 sacs de shopping La Reine des Neiges ;
 - o 48 sacs ajustables La Reine des Neiges ;
 - o 48 sacs en bandoulière La Reine des Neiges ;
 - o 50 coussins CRISTAL La Reine des Neiges ;
 - o 50 plaids POLAIRE La Reine des Neiges ;
 - o 20 draps de bain Velours La Reine des Neiges ;
 - o 20 capes de bain La Reine des Neiges ;
 - o 15 coussins de la tête d'Olaf La Reine des Neiges ;
 - o 15 voilages La Reine des Neiges ;
 - o 20 peignoirs 2/4ans La Reine des Neiges ;
 - o 20 peignoirs 6/8ans La Reine des Neiges ;
 - o 15 parures de lit NORDIC La Reine des Neiges ;
 - o 15 parures de lit WINTER La Reine des Neiges ;

- 10 DVD du dessin animé La Reine des Neiges au prix unitaire de 19€99 TTC ;
- 15 clous d'oreilles Flocon en argent 925 MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 55€ TTC ;
- 15 clous d'oreilles Olaf en argent 925 MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 59€ TTC ;
- 15 colliers Olaf en argent 925 MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 69€ TTC ;
- 15 colliers cœur Elsa et Anna MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 79€ TTC ;
- 12 montres enfant Elsa argentée MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 49€ TTC ;
- 12 montres enfant Elsa et Anna rose MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 49€ TTC ;
- 12 montres enfant « personnage » rose MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 49€ TTC ;
- 12 colliers Flocon MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 99€ TTC ;
- 400 brosses et colliers Frozen ;
- 50 tubes bracelets La Reine des Neiges ;
- 50 tubes montres magique La Reine des Neiges ;
- 30 trousse d'écolières La Reine des Neiges ;
- 30 trousse de toilette La Reine des Neiges ;
- 15 cartables d'écolières La Reine des Neiges ;
- 10 valises rigides La Reine des Neiges ;

Pour participer, le participant doit se rendre sur le site internet <http://www.la-reine-des-neiges-le-jeu.maty.com/>

- Pour les instants gagnants :

- Il doit remplir le formulaire de participation au Jeu en renseignant les informations obligatoires (adresse email, civilité, prénom, nom) ;
- Valider sa participation en cliquant sur le bouton « Valider » ;
- Répondre correctement aux différentes questions et cliquer sur le bouton « Valider » pour passer à la question suivante ;
- Lors de la dernière question, le participant doit cliquer sur le bouton « Valider » pour découvrir s'il a gagné ;
- Si le participant n'a pas répondu correctement à l'ensemble des questions, il a alors perdu ;
- Si le participant a répondu correctement à l'ensemble des questions, soit :
 - Le participant découvre qu'il a gagné ainsi que le lot attribué, qui est défini aléatoirement, et est automatiquement inscrit au tirage au sort final. Dans ce cas, le participant doit saisir son adresse postale obligatoirement afin que le lot puisse lui être envoyé ;
 - Le participant découvre qu'il a perdu mais il participe également au tirage au sort final ;

- Pour le tirage au sort :
 - Le participant doit avoir correctement répondu à l'ensemble des questions pour participer au tirage au sort, il est alors inscrit automatiquement ;
 - En suivant MATY sur Twitter ou bien en invitant un ami à jouer par email, le participant aura une chance supplémentaire de gagner au tirage au sort.

Un seul et unique compte de joueur sera ouvert pour une même personne possédant une même adresse e-mail (même nom patronymique, même prénom, même adresse e-mail).

De plus, seules six participations pourront être enregistrées pour une seule et même adresse IP.

Toute participation devra être loyale, c'est-à-dire que les participants devront respecter strictement le présent règlement et les droits des autres joueurs.

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit de recourir à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site. La volonté de fraude avérée ou la tentative de fraude démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois ou l'utilisation de processus automatisés, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu.

MATY se réserve le droit de demander aux participants de justifier de ces conditions, toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier du lot.

Toute déclaration inexacte ou mensongère d'un participant entraînera son exclusion du Jeu et la non-attribution du lot qu'il aurait éventuellement pu gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites par MATY.

4) Dotations

Instants gagnants :

- 48 sacs de shopping La Reine des Neiges ;
- 48 sacs ajustables La Reine des Neiges ;
- 48 sacs en bandoulière La Reine des Neiges ;
- 50 coussins CRISTAL La Reine des Neiges ;
- 50 plaids POLAIRE La Reine des Neiges ;
- 20 draps de bain Velours La Reine des Neiges ;
- 20 capes de bain La Reine des Neiges ;
- 15 coussins de la tête d'Olaf La Reine des Neiges ;
- 15 voilages La Reine des Neiges ;
- 20 peignoirs 2/4ans La Reine des Neiges ;
- 20 peignoirs 6/8ans La Reine des Neiges ;
- 15 parures de lit NORDIC La Reine des Neiges ;
- 15 parures de lit WINTER La Reine des Neiges ;
- 10 DVD du dessin animé La Reine des Neiges au prix unitaire de 19€99 TTC ;

- 15 clous d'oreilles Flocon en argent 925 MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 55€ TTC ;
- 15 clous d'oreilles Olaf en argent 925 MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 59€ TTC ;
- 15 colliers Olaf en argent 925 MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 69€ TTC ;
- 15 colliers cœur Elsa et Anna MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 79€ TTC ;
- 12 montres enfant Elsa argentée MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 49€ TTC ;
- 12 montres enfant Elsa et Anna rose MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 49€ TTC ;
- 12 montres enfant « personnage » rose MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 49€ TTC ;
- 12 colliers Flocon MATY Disney La Reine des Neiges au prix unitaire de 99€ TTC ;
- 400 brosses et colliers Frozen ;
- 50 tubes bracelets La Reine des Neiges ;
- 50 tubes montres magique La Reine des Neiges ;
- 30 trousse d'écolières La Reine des Neiges ;
- 30 trousse de toilette La Reine des Neiges ;
- 15 cartables d'écolières La Reine des Neiges ;
- 10 valises rigides La Reine des Neiges ;

Tirage au sort :

Un goûter à votre domicile sur le thème de La Reine des Neiges pour 10 enfants.

Par ailleurs, en cas d'évènement indépendant de sa volonté, MATY se réserve la possibilité de retirer ou suspendre le Jeu, ou de remplacer la dotation prévue par une dotation d'une valeur et de caractéristiques équivalentes, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

5) Dépôt et acceptation du règlement

Le règlement complet est disponible pendant toute la durée du Jeu sur le site <http://www.la-reine-des-neiges-le-jeu.maty.com/> ou sur simple demande à MATY- « MATY – Jeu concours Disney – La Reine des Neiges » - 25040 Besançon Cedex 09.

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Des additifs ou des modifications du présent règlement pourront éventuellement être ajoutés pendant le Jeu et seront considérés comme des annexes réputées en faire partie intégrante.

6) Remboursement des frais de participation

Le remboursement des frais d'envoi pour demande du règlement complet sera accordé sur simple demande à MATY- « MATY – Jeu concours Disney – La Reine des Neiges » - 25040 Besançon Cedex 09.

La demande doit être effectuée dans un délai de 15 jours à compter de la participation au Jeu (cachet de la poste faisant foi) et doit être accompagnée d'un RIB.

Les éventuels frais de connexion nécessaires pour la participation au Jeu sur Internet pourront être remboursés sur la base d'un forfait de 0,02 € TTC par minute dans la limite d'une connexion de 10 minutes. La demande doit s'accompagner d'un RIB et des éléments justificatifs de l'opérateur de télécommunications attestant de la communication effective (date et heure de la communication).

Toutefois, certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès à Internet est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au tirage au sort ne lui occasionne aucun frais.

Une seule demande et un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale).

7) Détermination des gagnants

Instants gagnants :

Les gagnants du Jeu seront désignés suivant le principe des instants gagnants. Les instants gagnants, sont prédéterminés de manière aléatoire pour toute la durée du Jeu, sous forme de dates, avec une heure (minute et seconde) à partir de laquelle la première participation valide sera déclarée gagnante. Il s'agit d'instants gagnants ouverts, c'est-à-dire que s'il n'y a pas de gagnant à l'heure exacte déterminée par les instants gagnants, c'est alors le premier participant à jouer après cette heure qui remporte le gain.

Si le moment où le participant se connecte correspond à un instant gagnant, il sera alors indiqué au participant s'il a gagné la dotation mise en jeu. Si plusieurs participants se connectent lors d'un même instant gagnant, seul le premier à être enregistré par le serveur du Jeu recevra la dotation concernée.

En cas de connexion frauduleuse ou si le gagnant ne prend pas possession de son gain selon les modalités définies à l'article 8 du présent règlement, c'est le premier joueur à valider sa participation après l'instant gagnant concerné qui se verra attribuer la dotation.

Tirage au sort :

Le tirage au sort sera effectué dans les locaux de MATY à Besançon, le 29/12 à 14h.

Un gagnant principal sera tiré au sort et gagnera un goûter à son domicile sur le thème de La Reine des Neiges pour 10 enfants.

Le même jour, il sera également procédé au tirage au sort de deux gagnants suppléants, dans l'hypothèse où le gagnant principal ne répondrait pas aux conditions stipulées dans le présent règlement, que l'email l'informant de son gain ne pourrait lui être remis ou qu'il ne communiquerait pas les informations nécessaires pour bénéficier de son gain.

La liste des gagnants (prénom, initiale du nom, département et éventuellement ville) pourra être adressée, sauf demande écrite contraire de leur part, à toute personne sur simple demande accompagnée d'une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse postale, effectuée à l'adresse suivante : MATY – « MATY – Jeu concours Disney – La Reine des Neiges » - 25040 Besançon Cedex 09. Aucune information relative aux gagnants ne sera donnée par téléphone.

8) Réclamation du lot

Les gagnants des instants gagnants seront informés directement de leur lot sur le site <http://www.la-reine-des-neiges-le-jeu.maty.com/>

Ils recevront par la suite un email leur confirmant leur gain et leur participation au tirage au sort. L'email sera envoyé dans un délai d'un mois après réception des coordonnées du gagnant.

Les lots seront envoyés avant le 31/01/2016.

Le gagnant tiré au sort sera informé de son gain par l'envoi d'un email dans la semaine qui suit le tirage au sort à l'adresse e-mail renseignée sur son formulaire de participation.

A réception de cet email l'informant de son gain, le gagnant devra, par retour d'email envoyé à MATY, confirmer son nom, son prénom et son numéro de téléphone afin d'être contacté par le service client.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de l'e-mail l'informant de son gain, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son gain. Les gagnants suppléants tirés au sort seront alors contactés, dans les mêmes conditions que définies ci-dessus. Ceux-ci disposeront également d'un mois après l'envoi de l'e-mail les informant de leurs gains pour se manifester.

Tout lot refusé ou non réclamé dans un délai de 3 mois après la date de clôture du Jeu ou qui ne pourrait être acheminé faute d'adresse postale valide, sera attribué à l'Association « ELA ».

Aucune réclamation n'est possible sur les lots qui ne sont ni échangeables ni remboursables.

9) Utilisation à des fins publicitaires ou commerciales

En participant à ce Jeu et sauf demande écrite contraire de leur part, les gagnants autorisent MATY à utiliser leur nom et prénom, ainsi que l'indication de leur ville et de leur département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur tout support écrit, sur son site Internet et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné, et ce pendant une durée de dix-huit mois à compter de la date de clôture du Jeu.

10) Données à caractère personnel

MATY est responsable de la collecte et du traitement des données à caractère personnel confiées par les participants.

Pour participer au Jeu, les participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant et notamment leur adresse e-mail et leur adresse postale. Les informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution du prix, et ne seront pas réutilisées par MATY pour l'envoi d'offres commerciales autres que la confirmation de participation au Jeu « MATY – Jeu concours Disney – La Reine des Neiges », sauf accord de leur part.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition aux données les concernant. S'ils ne désirent plus recevoir les offres de MATY, il leur suffit d'écrire à : MATY – Correspondant Informatique et Libertés – 25040 Besançon Cedex 9, en justifiant leur identité.

Par ailleurs, afin d'augmenter leur chance de gagner, les participants auront la possibilité de communiquer l'adresse e-mail d'un ou de plusieurs amis. Les données personnelles du (des) ami(s) ne seront ni conservées ni réutilisées pour l'envoi d'offres promotionnelles autres que l'invitation au Jeu « MATY – Jeu concours Disney – La Reine des Neiges », sauf accord préalable du (des) ami(s).

11) Participations frauduleuses

La société MATY se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider le Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les lots aux personnes qui n'auraient pas respecté le présent règlement.

MATY pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments sur support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par MATY, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation de son Site Internet. Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyen de preuve par MATY dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties.

12) Limites de responsabilité

La société MATY ne pourra être tenue pour responsable de la perte, des dommages ou des retards pouvant survenir lors de l'acheminement de toute correspondance relative au Jeu ou, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu devait être reporté, modifié ou annulé.

MATY ne pourra être tenue responsable des problèmes d'accès à Internet inhérents au fournisseur d'accès et qui auraient empêché une connexion pendant la durée du Jeu.

Elle ne pourra également être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas, pour une quelconque raison que ce soit, ou lui étaient illisibles ou impossibles à traiter. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

13) Propriété Intellectuelle

Le Site et les droits y afférents sont la propriété exclusive de MATY.

Les marques, logos et autres signes distinctifs apparaissant sur le Site sont protégés. De même, les liens hypertextes, textes et commentaires apparaissant dans le site sont soumis au droit d'auteur.

Il est par conséquent interdit à tout Participant de copier le lien hypertexte vers un autre site quelconque et plus largement de reproduire tout élément apparaissant sur le Site, sous peine de s'exposer à des poursuites pénales pour contrefaçon,

14) Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.